



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 25 novembre 2024**

**Date de la convocation** : mardi 19 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

**Secrétaire de séance** : Madame Camille LE DELLIOU

-----

**N° 18 Gestion et exploitation des tennis du Cami-Salié : rapport d'activité de l'exercice 2022-2023**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément aux articles L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et L.3131-5 du Code de la commande publique, le contrat de concession de service public signé le 8 juillet 2021 entre l'association Tennis club de Pau et la Ville de Pau pour une durée de 20 ans à

compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, soit jusqu'au 31 août 2041, prévoit à l'article 24 intitulé « rapport annuel d'activité » la communication d'un rapport annuel d'activité.

En vertu de l'article L.1413-1 du CGCT, ce rapport doit être présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Conformément à ces dispositions, l'association Tennis club de Pau a transmis le rapport annuel d'activité de la saison 2022-2023 ci-annexé, dont voici une synthèse :

## **I – Analyse de l'activité et des installations**

1/ L'activité :

Les activités du Tennis club Pau demeurent :

- Tennis et padel loisir
- Enseignement du tennis et du padel (école pour les 3 à 18 ans et cours collectifs adulte)
- Location horaire en individuel ou pour les associations

Pour la saison 2022-2023 le Tennis club poursuit sa progression en termes d'adhérents avec une hausse de 17% par rapport à la saison précédente. Le nombre d'adhérents est passé de 540 à 633 dont 173 femmes contre 150 précédemment. Le public adulte continue d'augmenter passant de 199 à 246.

Cette saison sportive confirme l'engouement pour le padel. Les nouvelles installations sont plébiscitées. Le tarif préférentiel offert aux adhérents du club pour cette activité a, notamment, contribué à la croissance du nombre de licenciés qui passe de 88 à 107.

Les nombreux tournois de padel organisés, à un rythme régulier, par le club tout au long de la saison contribuent à l'attractivité sur cette discipline. De plus en plus de joueurs de tennis s'intéressent à ce sport et participent aux divers tournois.

2/ Les installations :

Les deux nouveaux terrains couverts de padel ont été mis en service en octobre 2023. L'obligation d'avoir 3 courts minimum pour l'organisation de certains tournois est ainsi remplie.

Un bail administratif emphytéotique a été conclu avec la société Lumino Energy le 20 octobre 2023 pour la pose et l'exploitation de panneaux solaires sur les courts couverts (numérotés de 7 à 10). L'entreprise a ainsi la charge de renforcer les charpentes des toits pour leur permettre de supporter ces nouvelles installations. Ce contrat répond ainsi au programme de travaux du contrat de concession, relatif au remplacement de la couverture des terrains 7 et 8.

## **II – Moyens humains**

Outre les bénévoles, le fonctionnement du club est assuré par un effectif permanent de 9 personnes, contre 10 sur l'exercice 2021-2022.

## **III – Résultats financiers**

Le total des charges est de 407 252,33 € pour l'exercice 2022-2023, contre 393 006 € pour l'exercice 2021-2022, soit une augmentation de 4% principalement liée à la hausse des charges de personnel qui représentent la principale dépense du club (61%), soit 248 754,54 €.

La redevance due à la Ville au titre de l'occupation du domaine public s'élève à 15 134, 54 € contre 15 844, 43 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 4%.

Les produits, d'un montant total de 373 727 €, ont augmenté de 13 % par rapport à l'exercice précédent, où ils étaient de 328 340 €.

Ces produits sont composés à 77 % des recettes de locations des installations, ventes de produits, prestations de service (288 524€), à 16 % des participations versées par la Ville de Pau définies dans le contrat de concession (61 492, 05 €) et à des produits divers à hauteur de 6%.

Les participations versées par la Ville de Pau sont les suivantes :

- 36 137,75 € au titre de la rémunération des obligations mises à la charge du concessionnaire par le contrat de délégation de service public (mise à disposition des installations pour la promotion d'activités sportives, organisation de l'Open Terega) ;
- 25 354,30 € au titre de la tarification spécifique en faveur de certains usagers paloï (personnes âgées de moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau, bénéficiaires des allocations sociales) pour la saison 2022/2023

L'augmentation du nombre de cotisations et des recettes de location de terrains a permis une amélioration du résultat financier par rapport à l'exercice comptable 2021-2022.

Avec un montant total de charges de 407 252,33 € et un montant total de produits de 373 727 €, le compte de résultat 2021/2022 de la DSP fait apparaître un déficit de 33 525 € contre un déficit de 64 666 € sur l'exercice précédent, soit une amélioration de 48%.

La hausse des charges de personnel explique cette situation.

Les efforts déjà engagés pour résorber ce déficit sont poursuivis par le TC Pau :

- Suivi prévisionnel du budget avec arbitrage sur les décisions au regard de l'équilibre financier des demandes
- Suivi des heures réalisées par les salariés, arbitrage sur les heures supplémentaires
- Développement commercial, prospection commerciale, études, communication.

**Après examen de la Commission Consultative des services publics locaux du 7 novembre 2024, avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2022-2023 ci-annexé remis par le Tennis club de Pau au titre de la gestion et de l'exploitation des tennis club du Cami-Salié.**

**Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2022-2023 remis par le Tennis club de Pau, au titre de la gestion et de l'exploitation des tennis club du Cami-Salié.**

**Conclusions adoptées**

**pour extrait conforme,**

**suivent les signatures,**

Le Maire  
François BAYROU